

# Cinéma : polémique entre Paul et Paecht

*Le maire a demandé publiquement au député de préciser ses positions à propos du complexe cinématographique, après avoir constaté la présence sur sa liste de l'auteur du recours*

**C**OMME tous les Seynois, Maurice Paul a pris connaissance des noms qui composent la liste d'Arthur Paecht pour les prochaines élections municipales. Dans une lettre ouverte qu'il a adressée au candidat député le 12 janvier, le maire, candidat de la gauche plurielle, note la présence de Mme Durand parmi les colistiers de son adversaire.

Elle est la présidente d'Environnement Méditerranée et, à ce titre, « a engagé un recours devant le Tribunal administratif contre le projet de cinéma sur le site des anciens chantiers navals ».

## Des arguments « irrecevables »

« Sans cette intervention », indique Maurice Paul, le complexe « serait aujourd'hui en chantier. (...) Le démarrage des travaux est aujourd'hui bloqué en raison d'un recours qui ne repose sur rien. » Il réfute « la prétendue illégalité de l'application anticipée du POS », rappelant que « la procédure a donné

lieu à sept réunions avec les personnalités associées et les services de l'État ».

De la même façon, il balaie « la soi-disant incertitude sur la réalisation d'un parking de 450 places », en soulignant que le conseil municipal a approuvé en juillet dernier la convention de concession de ce parking. Enfin, il trouve inacceptable « la prétendue dégradation de la qualité du site et du paysage » alors, dit-il, que « la commission des sites a approuvé la grande qualité architecturale du projet. »

Trouvant inadmissible « que l'on cherche à retarder, voire à empêcher la construction » d'un équipement « qui fait défaut à l'ensemble de la population », Maurice Paul demande donc à Arthur Paecht s'il « cautionne le recours inexplicable qui fait passer l'intérêt partisan avant l'intérêt de La Seyne (...) ou s'il va « prier Mme Durand de retirer le dit recours. »

Arthur Paecht, tout en précisant qu'il aurait préféré « un vrai débat public » a répondu lui aussi par une lettre ouverte. Il reconnaît d'emblée que la « ville a

besoin de disposer de salles de cinéma », mais il remet en cause le choix d'implantation de la majorité municipale : « trop éloigné du centre et de nature à ne favoriser que l'exploitant du complexe. » Il note : « Vous offrez de surcroît à cet exploitant, aux frais du contribuable, plus d'un hectare de parking ».

Arthur Paecht précise pourtant, un peu plus loin, qu'il ne s'est pas opposé au projet de Maurice Paul quand il a été présenté devant la commission des sites, à laquelle il siège. « Je l'ai fait comme par le passé pour l'IUFM ou le CFA des métiers de la mer, que j'ai défendus avec vous et pour la ville de La Seyne (...) pour ne pas jouer contre les intérêts supposés de notre ville. »

## Réponse... sous forme de questions

Le député réclame également au maire sortant un certain nombre d'explications : « Pour quelle raison avez-vous délivré le 31 juillet 2000 un permis de construire au mépris de toutes les règles administratives ? » Il

se demande pourquoi l'exploitant n'a pas entrepris les travaux, préférant attendre que la justice se prononce, alors que les recours ne sont pas suspensifs.

Il poursuit : « Pour quelle raison faites-vous silence sur un autre recours exercé contre votre permis (...) et qui porte sur le fond, c'est-à-dire sur une juste application de la loi littoral ? Quelles ont été les véritables conditions de la vente des terrains ? Quelles sont les obligations financières de la commune vis-à-vis de l'exploitant potentiel en cas de non réalisation du projet ? Quel est le montant de la contribution financière de la ville sur son budget pour la mise en place des infrastructures nécessaires ? »

A six semaines des élections, ce premier échange lance pour la première fois le débat contradictoire entre deux des candidats déclarés pour ces municipales. Pourtant, les thèmes de campagne qui intéressent les Seynois ou les projets qui pourraient modifier profondément le visage de leur ville ne manquent pas.

**Caroline MARTINAT.**